

V

AYSSE

ACHERON

ICTOIRE

«Quand ils ont arrêté les communistes, je ne me suis pas inquiété, je n'étais pas communiste.

«Quand ils ont arrêté les Juifs, je ne me suis pas inquiété, je n'étais pas Juif.

«Quand ils ont arrêté les catholiques, je ne me suis pas inquiété, je n'étais pas catholique.

«Quand ils ont frappé à ma porte, il n'y avait plus personne pour s'inquiéter.»

Pasteur allemand Niemoller.

**CONTRE
LE PEN**

DOSSIER ROUGE

N° 35

10 F

2^e trimestre 90



LCR



Au Puy, le 6 mars 1990

LE CHEMIN DE LA VICTOIRE

Ils furent des milliers, à Vénissieux et au Puy-en-Velay, à entourer de leur solidarité Gérard Vaysse et Raymond Vacheron. Loin des querelles d'états-majors, au coeur de cette France que l'on dit «profonde», leur action représente une éclatante démonstration politique. D'autant qu'elle s'est vue couronnée de succès.

Des procès intentés à nos camarades, les amis de Le Pen entendaient faire des tests. Au conseil municipal de Vénissieux, le 24 mars 1990, Gérard Vaysse ne s'était-il pas fait accusateur, désignant le porte-parole des élus lepénistes : *«Je pense que la personne qui est derrière moi fait partie de la catégorie des nazis.»* Dans la plate-forme de sa liste aux élections municipales de mars 1989, Raymond Vacheron n'avait-il pas osé dire haut et fort que *«les idées du Front national ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre. Alors plus jamais ça !»*

Il fallait faire condamner ces adeptes intransigeants du «parler vrai». Car c'est d'abord du silence ou, pire, de l'indifférence, que le Front national tire sa force. Ainsi, peut-il se permettre d'inviter à son congrès de Nice, l'ancien waffen SS Schönhuber, chef de file des nostalgiques du III^e Reich en Allemagne de l'Ouest. Ainsi, son caudillo se croit-il autorisé à qualifier de «détail» le génocide hitlérien et à dénoncer, à longueur d'interviews, *«l'Internationale juive»*. Ainsi, ses dirigeants se permettent-ils de banaliser les assassinats d'immigrés, baptisés «*incidents*».

Cette méthode a fait ses preuves. Le lepénisme reprend sa montée en puissance. Alors que se développent les inégalités sociales à la faveur de l'austérité pratiquée depuis quinze ans, que s'amplifie le discrédit d'une «classe politique» embourbée dans l'affairisme, il menace d'être l'arbitre du jeu électoral. Sa démagogie xénophobe et poujadiste cherche à répondre au désarroi que suscite une gauche qui a renié ses engagements à «changer la vie».

Les succès électoraux du FN représentent un signal d'alarme que nul ne devrait ignorer. Profitant de l'abstention record qui atteint les quartiers populaires, sa représentante a pu gagner l'élection législative partielle de Dreux. Puis, on a vu ses candidats gagner 1,5% à Dunkerque, 2,7% à Pantin, 2,9% à Sarcelles, 3,4% à Colombes, 8,9% à Clichy-sous-Bois.

Maintenant, son discours fait de nouveaux adeptes. Lors de leurs récents états-généraux consacrés à l'immigration, le RPR et l'UDF ont affiché leurs valeurs commune avec l'extrême droite. Et, grâce aux tables-rondes orchestrées par l'Elysée et Matignon, un consensus menace de s'établir autour de cette idée pernicieuse selon laquelle il faudrait d'abord stopper l'immigration. Ce ne sont pourtant pas les immigrés qui sont responsables du mal-vivre en France ; c'est un système qui permet à une poignée d'industriels et de banquiers de réaliser des profits colossaux, tandis que l'on demande à l'immense majorité des salariés de se serrer toujours davantage la ceinture.

Processus fatal ! N'oublions jamais que, bien avant son arrivée au pouvoir en Allemagne, Hitler avait fait triompher ses nauséabondes conceptions. Comme il l'écrivait dans *Mein Kampf* : «*Grâce à notre action, tous les groupes, tous les grands partis deviennent racistes.*» Dans la foulée, il put passer à l'action contre les grèves, contre les organisations ouvrières, contre les Juifs et les démocrates. Bien sûr, Le Pen n'est pas encore président, loin s'en faut. Mais fort de l'absence de réactions populaires à ses provocations, il entend engager sa «*marche vers le pouvoir*». Et dès aujourd'hui, les chefs du FN préparent leurs troupes à s'inspirer de l'exemple des sections d'assaut, en les appelant, par exemple, «*à foutre le bazar dans les assemblées d'Harlem Désir.*»

On n'affronte pas le fascisme par des tables-rondes et en recherchant le consensus avec la droite contre l'immigration. C'est sur le terrain, dans les entreprises et les quartiers, que se combattent Le Pen et le Front national. C'est par la mobilisation unitaire du mouvement ouvrier, des organisations syndicales, des associations démocratiques et antiracistes que se forge un rapport de forces capable de conjurer la menace. C'est par l'action de masse en faveur d'une politique différente de celle que conduit le gouvernement, une politique qui réponde positivement aux besoins non satisfaits du plus grand nombre, que l'on dénonce le mieux une démagogie visant à élargir l'audience de l'extrême droite auprès des couches populaires.

Cette bataille, qui doit se mener sur tous les terrains, les mobilisations de Vénissieux et du Puy en ont tracé le chemin.

Le jour de son procès, le 6 mars dernier, Raymond Vacheron la résumait parfaitement, devant la foule imposante venue l'ovationner : «*Notre lutte sans concession, en dénonçant la vraie nature de ces idées évite la contagion. Elle est d'actualité.*

«*Mais pour battre les idées du Front national, il ne faut pas en rester au niveau idéologique. Il faut apporter des réponses aux victimes de la crise, si nous voulons empêcher qu'elles se jettent dans les bras d'un démagogue. Il faut faire progresser les libertés pour faire reculer l'extrême droite. Il faut obtenir le droit de vote des immigrés. Le Pen prend en otage des gens qui n'ont même pas les moyens de voter ! Lutter contre les conséquences de la crise, c'est également décisif. Oui, lutter contre la fermeture de classes, lutter contre la fermeture d'entreprises et les licenciements, lutter contre la saisie d'un agriculteur qui n'arrive pas à joindre les deux bouts ou lutter contre la destruction de la nature, c'est aussi lutter contre l'extrême droite et son développement.*»

«*La bête immonde, ça s'écrase dans l'oeuf !*»

S'ils furent mille cinq cents à Vénissieux et six mille au Puy à signer les pétitions de soutien à nos camarades, si Le Puy connut, le jour du procès, une manifestation comme elle n'en avait pas vécue depuis bien longtemps, c'est que ces propos sont aujourd'hui largement partagés, parmi les travailleurs et dans la jeunesse. Le courage de Gérard et Raymond, leur détermination à combattre la peste brune ont permis la constitution de fronts regroupant, pêle-mêle, les partis de gauche, les syndicats, les associations de résistants, les organisations antiracistes. Dans l'action, sans exclusive ni préalable, militants, élus, intellectuels, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés fraternellement unis, par-delà leurs différences. Et la pression s'est avérée si puissante que, «*au nom du peuple français*», les tribunaux ont débouté les fascistes.

Au Puy, ces derniers ont fait appel, mais, fort de leur succès, Raymond, son comité de soutien et ses amis de la région préparent déjà la prochaine mobilisation. Car ils savent que, plus que dans les prétoires, c'est sur ce terrain, dans la rue, dans les entreprises et sur les lieux d'étude, que se décidera l'issue de l'affrontement.

Que ces exemples inspirent désormais d'autres batailles, de bien plus grande ampleur !

RAYMOND VACHERON

HISTOIRE D'UNE MOBILISATION

*Curieux pays que ce Velay
où les torrents ont fait les chemins
et où les volcans grondent sous la neige
race étrange dont les fils portent tous au cœur
un besoin terrible de liberté et l'instinct de révolte*

«Progrès de Lyon» 10 septembre 1864. Jules Vallès.

C'est à un enfant du pays de Haute-Loire que Le Pen s'est attaqué.

Et c'est la «France profonde» qui lui a répondu. Pour l'occasion, on a vu côte à côte, massivement, les ouvriers, les paysans, la jeunesse, les anciens, s'exprimer majoritairement dans les rues du Puy.

tionales dans sa fédération habillement-cuir-textile.

En 1981, dès le mois de mai, Elastelle entre en grève contre les licenciements qui menacent. Ils vont tenir la lutte durant huit mois jusqu'en janvier 1982. Trois fois, ils monteront à Paris avec tous les travailleurs et imposeront à Pierre Mauroy, alors Premier ministre, le redémarrage de l'entreprise.

En 1985, Raymond se présente aux cantonales et obtient, dans le canton d'où il est natif (Saugues), 16 % des voix.

En 1986, un crime raciste a lieu au Puy : deux Marocains ont été abattus. Vacheron, membre de SOS-Racisme depuis les origines, prendra la tête de la mobilisation, qui réunira des milliers d'antiracistes de la région.

En 1989, c'est la mobilisation pour la «Loire vivante», le 29 avril, contre le barrage de la Serre-de-la-Fare. Raymond, au nom du comité, est l'un des organisateurs du rassemblement européen qui se tient au Puy. C'est une immense victoire dans ce combat écologique : le projet de barrage a été gelé. Raymond Vacheron est tête de la liste intitulée «A gauche vraiment» aux municipales de mars 1989 : elle obtiendra 4,98 %. Et c'est la profession de foi de cette liste qui a été attaquée comme prétendument diffamatoire par Le Pen.

Création, mardi, d'un comité de soutien à Raymond Vacheron



M^e Valois, Arlette Landou, Raymond Vacheron, Michel Michel et M^e Jiora.

La Montagne, 9 novembre 1989

Cela fait maintenant près de deux décennies que Raymond, enfant du pays, aîné d'une famille paysanne de treize enfants, est venu travailler à Elastelle, l'importante usine de textile du Puy.

En 1974, il a défrayé la chronique locale et nationale, lorsque Franco condamna à mort Puig Antich : Raymond et un autre camarade occupèrent la célèbre vierge du Puy, juchée sur son rocher et déployèrent une banderole «Franco assassin». Ils tinrent une journée entière : palabres avec la police, TV régionale... Le *Canard Enchaîné* titra : «Notre Dame de Franco». Raymond, lui, avait juste 21 ans ; syndicalement, il s'investissait dans son entreprise puis, en 1979, prenait des responsabilités na-

La Montagne, 20 octobre 1989

Diffamation : l'ex-candidat aux municipales est inculpé sur plainte de Jean-Marie Le Pen

LE PUY. — Raymond Vacheron, qui dirigeait la liste «A gauche vraiment», lors des dernières élections municipales du Puy-en-Velay, a été inculpé, hier matin, à la suite d'une plainte en diffamation déposée contre lui, courant juin, par M. Le Pen.

Suite à cette inculpation, qui devrait faire couler beaucoup d'encre dans les semaines à venir, M. Vacheron a déjà tenu à déclarer : «Je trouve cette inculpation scandaleuse et inadmissible. Le président du

front national ne se complait pas seulement en déclarations provocatrices... Il veut faire taire ceux qui s'opposent à ses idées... Je n'ai rien à retirer ni à ajouter à ce qu'avec la liste, que je conduisais, nous avons écrit... J'estime que le fait de ne pas dénoncer aujourd'hui les risques que fait courir l'idéologie du front national, est une trahison à la mémoire et à l'histoire».

Enfin, M. Vacheron de conclure : «Par ce procès, Le Pen ne s'attaque pas seulement à moi, il veut intimider tous

ceux qui le dénoncent, s'opposent à son idéologie et veulent dévoiler sa vraie nature. Nombreux sont déjà ceux, individus et associations, qui ont compris le danger et qui m'ont fait connaître leur volonté d'agir avec moi contre cette menace, quel que puisse être, par ailleurs, leur désaccord avec mes positions et avec celles de la liste que je conduisais».

Au procès, nous dénoncerons la vraie nature des idées de Le Pen. Ce sera son procès et non le mien».



Le soutien des lycéens à Raymond Vacheron

A ce stade, c'est une véritable mobilisation unitaire qui commence. Ce n'est pas souvent, par les temps qui courent, qu'il y a l'unité de tous, derrière un comité de soutien qui est la cheville ouvrière de la riposte. Unité, mot si souvent crié, et, par l'incrédulité, usé. Unité : il y avait les Verts, il y avait les Roses, les Rouges. Unité : tous les syndicats. Unité : du maire de Clermont-Ferrand, Roger Quillot à celui de Firminy, Théo Vial-Massat, de la secrétaire d'Etat, Michèle André, aux résistants André Ouzoulias et Lucien Volle, du père Cardonnel, à de nombreux maires de la région, et aux élus Verts au Parlement européen, de Harlem Désir à plusieurs députés du PS et du PCF, sans parler de dirigeants de la LCR. Vous avez vu souvent un tel front, vous, pour défendre un militant, par ailleurs, à la LCR ?

C'est que nous avons voulu délibérément rassembler. Lever tous les obstacles, toutes les susceptibilités. Et ça, Raymond, localement, patiemment a voulu, a su, a pu le faire. Cette unité a été le souci permanent du comité.

Raymond a pris sa besace et village par village, aidé de son comité de soutien, il a, pendant trois mois, tenu réunion sur réunion. Veillant à ce que chaque responsable PS, chaque responsable PC ait sa place, par-delà les divergences connues, archi-connues, pour faire un front commun contre l'ennemi Le Pen. En fait, chacun en avait envie de cette unité, malgré le contentieux existant entre les états-majors. Et le fait qu'il s'agisse de défendre un militant connu, dévoué, toujours sur la brèche, facilitera la chose.

La presse locale reflète cette campagne. Les articles publiés ci-contre ne constituent qu'un petit pourcentage de ceux qui ont parus. Il aurait fallu quarante pages. Sans parler ni de *Libé*, ni du *Monde*, ni du *Parisien*, ni des radios, de FR3 qui fera un reportage spécial sur Raymond dans son usine, en bleu de travail, au milieu de ses collègues et chez lui.

Il aura six mille signatures nationales pour le soutenir. Regardez attentivement la liste : il y en a qui ne signent pas souvent et qui se sont « mouillés » pour un « provincial », pour un « sans-grade ». Cela veut dire quelque chose, cet élan national. C'est un large front qui se construit contre Le Pen. La mobilisation est parvenue à construire une vraie unité contre les idées-venues-d'ailleurs. Elle a réussi et ce n'est pas le moindre de ses mérites, à faire de Le Pen, l'intrus. Celui dont les idées ressurgissaient du passé.

Réunion publique de soutien à Raymond Vacheron

Le Comité brivadois de soutien aux peuples opprimés appelle toutes les personnes respectueuses des libertés individuelles et collectives, politiques et religieuses à participer à la réunion publique de soutien à Raymond Vacheron qui aura lieu demain jeudi 14 décembre, à 20 h 30, salle de l'Instruction à Brioude.

Le front national a, par l'intermédiaire de son président, attaqué Raymond Vacheron en diffamation.

Dans sa profession de foi distribuée en vue des élections municipales du Puy, en mars 1989, la liste conduite par Raymond Vacheron avait dénoncé les idées défendues par le front national d'une façon jugée diffamatoire par Jean-Marie Le Pen.

SAINT-PAULIEN RÉUNION DE SOUTIEN A R. VACHERON

L'équipe de Saint-Paulien de « gauche vraiment » demande de faire savoir qu'une réunion de soutien à Raymond Vacheron pour diffamation envers Jean-Marie Le Pen est organisée le vendredi 5 janvier à 20 h 30 salle polyvalente à Saint-Paulien.

S^t-JULIEN-CHAPTEUIL

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 16 janvier, à 20 h 30, en Mairie aura lieu une réunion publique au sujet du procès qui oppose R. Vacheron à Le Pen.

Cette réunion sera animée par R. Vacheron et un de ses avocats M. Valois.

Venez nombreux vous informer et débattre de ce problème et soutenir si vous le souhaitez.

Le Comité de Soutien

Sans mot excessif, sans surenchère, la profession de foi de Raymond a seulement dit la vérité : les idées de Le Pen ont fait cinquante millions de morts. Les anciens combattants de la Résistance ont témoigné de la véracité de cette histoire-là, contre l'histoire révisionniste des avocats de Le Pen. Et le plus enthousiasmant, le plus frais, il y avait sept cents, huit cents, un millier de lycéens qui ovationnaient Raymond le jour de son procès. Générations confondues.

Ce n'est pas souvent que la FEN dépose un préavis de grève pour permettre aux enseignants de quitter leur lycée et d'attendre toute une après-midi devant un Palais de Justice.

Ce n'est pas souvent qu'un syndicat national de la CFDT prend position (Hacutex) et, qu'en même temps, la CGT soutient. Voilà qui met du baume au cœur.

Le Pen, l'intrus du Puy, a été débouté.

Le Front national a mal choisi sa cible : il s'en est pris à un militant syndicaliste, à un écologiste, à un antiraciste, à un trotskyste, connu, unitaire. Ce qu'il ne fallait pas faire.

Et ça nous apprend une bonne méthode de campagne anti-Le Pen : ce n'est pas « extrême contre extrême » qu'il faut l'affronter. Il faut rejeter par une large majorité, par un grand front de résistance, permanent, au niveau du Puy, demain de Riom¹ et au niveau national, l'intrus Le Pen. Que jamais les idées nazies et racistes ne puissent s'imposer. Que partout nous emportions des victoires comme au Puy.

C'était un plaisir de voir Raymond et ses témoins - André Ouzoulias et Lucien Volle (dirigeants de la Résistance), Jean Cardonnel (dominicain), Harlem Désir (président de SOS-Racisme), Jean-Michel Ollé (ancien rédacteur en chef de *Différences*) - sortir du Palais de justice sous le soleil, le 6 mars, ovationné par les lycéens rassemblés.

Le soir on comptait encore deux mille manifestants, ce qui après les lycéens de l'après-midi, et dans une ville comme le Puy, est considérable. La même émotion, la même sympathie envers un militant dévoué, reconnu de tous, mobilisaient ceux qui acclamaient Raymond lorsqu'il affirma qu'il allait gagner contre Le Pen. GRACE A TOUS.

Il a gagné. On a gagné avec lui. On gagnera encore !

1. Car le Pen a fait appel devant la Cour d'appel de Riom. Des comités se mettent déjà en place dans cette ville et aux environs pour soutenir Vacheron.

Un comité de soutien à Raymond Vacheron



Autour de Raymond Vacheron, des amis politiques et syndicalistes pour un comité de soutien

M. Raymond Vacheron est ce militant syndicaliste ponot qui en mars 1989 conduisait lors des élections municipales la liste « à gauche vraiment » et qui dans sa profession de foi avait glissé une phrase à l'encontre des « idées du Front national » ce qui lui a valu d'être attaqué en diffamation.

Sous l'égide de diverses or-

ganisations syndicales et politiques, ainsi qu'également de diverses associations comme « S.O.S. Racisme » ligue des droits de l'Homme, Fédérations des œuvres laïques etc... s'est constitué un comité de soutien autour de Raymond Vacheron. Celui-ci devait rencontrer les Yssingelais au cours d'une réunion organisée par la section locale

du Parti socialiste.

Au cours de cette rencontre Raymond Vacheron devait s'expliquer sur les faits et plus précisément sur les écrits qui motivent la poursuite.

Le souci de ce comité de soutien local est de rassembler la signature et soutien du plus grand nombre d'Yssingelais.

PROCES VACHERON : UN APPEL DU BUREAU DE L'U.D.C.G.T.

Le bureau de l'U.D. C.G.T. Haute-Loire lance un appel qui indique notamment :

« Le bureau de l'U.D. C.G.T. de la Haute-Loire, réuni le 30 janvier 90, appelle toutes ses organisations, ses adhérents, tous les travailleurs à débattre et à se mobiliser pour s'associer aux initiatives, aux manifestations qui auront lieu le 6 mars 1990 au Puy, contre la montée du fascisme et de celui qui le représente, Le Pen, lors du procès qui tente ce jour-là contre R. Vacheron au tribunal du Puy. On ne peut qu'être inquiet du jugement, après la parodie de procès pour le meurtre de Malik Ousseki par deux policiers volontaires.

Pour le bureau de l'U.D. C.G.T., cette journée s'inscrit contre le racisme et pour les revendications, c'est pour cela que nous appelons nos organisations à se rendre en délégation au Tribunal du Puy à 14 h, et envoyer des télégrammes auprès du Procureur de la République, exigeant que Le Pen soit déboute de sa demande (...)

L'U.D. C.G.T. appelle ses organisations à développer les luttes pour le SMIC à 6.500 F brut, pour le plein emploi, pour les Libertés, pour la protection sociale, le droit à la retraite, car ce sont les seules solutions qui s'attaquent aux racines du mal. Faisons du 6 mars une grande journée de lutte pour nos revendications et contre la montée du racisme ».

SOUTIEN C.F.D.T. A RAYMOND VACHERON

On nous communique :

La C.F.D.T. Haute-Loire apporte son soutien total à Raymond Vacheron dans son procès contre Le Pen.

Raymond est poursuivi par Le Pen pour ses déclarations dans le cadre de la campagne aux élections municipales de 89, mais il aurait très bien pu l'être dans l'exercice de ses fonctions de militant syndical C.F.D.T. (...)

Le procès Vacheron, c'est le procès à toutes les valeurs défendues par les organisations syndicales, politiques, les associations signataires de comité de soutien donc à la C.F.D.T.

La C.F.D.T. appelle tous ceux qui ne partagent pas le discours de Le Pen à se mobiliser et à signer la pétition pour la relaxe pure et simple de Raymond Vacheron. Le 6 mars au Puy, nous voulons le procès de Le Pen et non celui de notre camarade Raymond Vacheron.

PRÉAVIS DE GRÈVE AU SNI-PEGC

On nous communique :

Le syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges de Haute-Loire, ayant appris l'inculpation de Raymond Vacheron, suite à la plainte de M. Le Pen, a déposé un préavis de grève pour le mardi 6 mars, jour du procès.

Ainsi, les enseignants qui le souhaitent pourront assister à l'audience et au meeting de soutien.

POUR LA RELAXE DE RAYMOND VACHERON POURSUIVI PAR LE PEN

Jean-Marie LE PEN, au nom du mouvement qui il dirige a attaqué Raymond VACHERON en diffamation.

Dans sa profession de foi distribuée en vue des élections municipales du PUY, en mars 1989, la liste conduite par Raymond VACHERON avait écrit : « Les idées du Front National ont conduit au massacre de 50 millions de personnes pendant la dernière guerre. Alors plus jamais ça ! ».

Nous qui condamnons les idées du Front National, par delà la diversité de nos opinions, apportons notre soutien à Raymond VACHERON et demandons sa relaxe pure et simple.

6000 personnes ont déjà signé ce texte, parmi lesquelles :

Michèle ANDRÉ	Secrétaire d'état aux droits de la Femme	Gilles LASHERME	Maire
Gustave ALLIROL	Maire	Paul LEBERCHÉ	Maire
Bernadette AMBERT	Maire	Loup	Secrétaire
Adrien ARNAUD	Maire	Jean-Luc MELENCHON	Secrétaire
Jean-François ARNOULD	Maire	Roger MALON	Maire
David ASSOLLINE	Anc. jeune parole du mouvement étudiant	Maurice MONGONER	Président
Lucie et Raymond AUBRIAC	Anciens résistants	Jean-Marie MONNER	Responsable syndical
Daniel BENOIST	Entrepreneur philosophe	Georges MONTARON	Directeur - Télégraphie Chyren-
Pierre BOUCHAUDY	Président Comité Général 63	Maurice MOULHADE	Maire
Claude BOURDET	Commissaire de 63	Gerard NICOLAS	Responsable syndical
Jean-Pierre BROUSSIER	Maire - Conseiller Général	Robert OUDOUAS	Responsable
Pierre BROUË	Maire	Serge PRADES	Responsable syndical
CABIL	Député	Jean PEGON	Maire
Pierre CHAMBERN	Maire	Gilles PERRAULT	Echiquier
Lucien CHASTEL	Maire	Jean Claude PEYBOUT	Député européen
Claude CHEYSSON	Député européen	Dorothée PIERMONT	Maire
Subre CHROL	SOS Racisme 43	Georges PHILIS	Directeur de ROUGE
Marc CLOUVEL	ANACR 63	Christian PIQUET	Journaliste
Michel COFFINEAU	Député	Michel POLAC	Journaliste
Gerard COUVERT	Maire - Conseiller général	Fredéric POTTECHER	Journaliste
Yves COCHET	Député européen	Jo PUCEAT	Responsable syndical
Raymond DE CHIRON	Conseiller général	Roger GUILLOT	Secrétaire - Maire
Daniel DECOIT	Maire	André RAVEYRE	Maire
Louis DESEMARD	Maire	Dame RIGAL	Maire
Yvonne DELENOTTE	Secrétaire Fede HACUTEX C.F.D.T.	Paul RICHIE	Président ANACR 63
Christian DELORME	Prêtre - MADE	Gilles ROMAN	Maire
Marcel DESR	SOS Racisme	Renald	Charteur
Julien GRAY	Député	Robert SABATIER	Echiquier
Auguste DUMAS	Maire	Laurent SCHWARTZ	Charteur Echiquier
Marguerite DURAS	Echiquier	SINE	Député
Manuël DUTREVIS	Maire	Dada TAZDIT	Député européen
Solange FERREY	Député européen	Nem TERRASSE	Maire
Jean FERRAT	Charteur	Jacques TESTARD	Alcooliste
René FLOH	Maire	Jean-Paul THIVEL	Maire
Gerard FLOCH	Maire	Anne TRISTAN	Echiquier
Louis FOUSSIER	Maire	Anne-Danièle TORQUED	Syndicaliste
Claude FRANCOIS	Responsable syndical	Guy TRICARTTE	Confédération Paysanne
Jacques GAILLOT	Employé d'Envoi	Thérèse VAL MASSAT	Député - Maire
Max GALLO	Echiquier	Jean-Louis VIDAL	Maire
Roger GARDIES	Maire	Pierre VIDAL MAGNET	Echiquier
Jacques GARRAUD	Maire - Conseiller général	Jean-François VILAR	Echiquier
Pierre GIBERT	Maire	Guy VOKANSON	ANACR 43
Guy GRANGER	Maire	Louise VOLLE	Secrétaire générale ANACR
Mme JACQUARD	Secrétaire	Gerard VOLLET	Député
Gerard JAQUET	Député européen	Steve WARRING	Charteur - Maire
Alain KIRKINE	L.C.R.	WOLINSKI	Député
Bernard LANGLOIS	Directeur POLITIS	Jean ZIEGLER	Echiquier - Député Suisse

Pour joindre le Comité de Soutien
Arlette ARNAUD-LANDAU
16, rue Adhémar de Montell
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 71.09.50.61

Pour joindre Raymond VACHERON
Tél. personnel: 71.02.45.37
Tél. travail: 71.09.24.51

Sont signataires de l'appel, les organisations suivantes:
Comité de Soutien - C.F.D.T. - C.G.T. - F.E.N. - SNI-PEGC - Confédération Paysanne
S.O.S. Racisme - Ligue des Droits de l'Homme - Planning Familial - F.O.I. 43 - Les Francs - CLEF
Départes - F.N.I.R.P. - Résistants de l'ANACR - P.S. - P.C.F. - Les Verts - L.C.R. - Liste - A Gauche Vraiment-

Soutien à Raymond Vacheron



Au cours de la réunion

Salle de l'ancienne mairie, la section locale du P.S. a organisé récemment une réunion-débat animée par Raymond Vacheron à qui Jean-Marie Le Pen fait un procès. M. Vacheron a naturellement reçu le soutien des socialistes d'Aurec.

UN PROCÈS



Raymond Vachron et ses témoins. De gauche à droite, Albert Ouzoulias, Lucien Volle, Jean Cardonnel, Jean-Michel Ollé, Harlem Désir.

LE PUY

Raymond Vacheron ovationné

Près d'un millier de personnes étaient venues l'applaudir devant le Palais de Justice

LE PUY. — Dès 14 heures mardi, la mobilisation pour soutenir Raymond Vacheron était

conséquente, devant le Palais de Justice. Mais l'afflux des lycéens venus en nombre des

établissements ponctua donné à l'atroupement, place du Breuil, une dimension considérable.

Aussi, lorsqu'à 19 heures, à l'issue du procès, Raymond Vacheron est apparu sur les marches du tribunal, près d'un millier de personnes étaient là pour l'applaudir et l'ovationner.

Derrière les banderoles « Unité contre l'extrême-droite », « Le Pen ça suffit » ou « Le Pen ne passera pas par nous », le cortège se formait et se dirigeait, en scandant des slogans hostiles au front national, vers le square Coiffier.

Là, Raymond Vacheron, MM. Volle et Ouzoulias, résistants, déposaient une gerbe au pied de la stèle commémorative de la Déportation, puis appelaient les manifestants à observer une minute de silence « à la mémoire de toutes les victimes du fascisme ».

Le cortège s'étirait ensuite boulevard Maréchal-Foch et se dirigeait par le centre-ville jusqu'à la salle Jeanne d'Arc où devait se poursuivre la soirée.



Raymond Vacheron à la sortie du Palais de Justice

Les remerciements de Raymond Vacheron et les témoignages de MM. Volle et Ouzoulias étaient attentivement écoutés et abondamment applaudis. Mais ce que les manifestants

estimaient être une victoire, en regard de l'importance de la mobilisation suscitée par le procès, a également été joyeusement conclu par une soirée musicale.



Une gerbe au pied de la stèle commémorative



Une banderole ouvrait le cortège

UN PROCÈS EXEMPLAIRE

Hier au Puy-en-Velay le procès Le Pen contre Vacheron a été l'occasion d'un débat d'historiens autour des idées du Front national

Le procès de Raymond Vacheron, qui a débuté hier à 9 heures au Palais de Justice de Puy-en-Velay, a été l'occasion d'un débat d'historiens autour des idées du Front national. Les débats ont été animés par des spécialistes de l'histoire de la France, notamment par le professeur Lucien Volle, qui a souligné l'importance de la mémoire des victimes du fascisme. Le procès a été suivi par une foule de manifestants, dont beaucoup de jeunes, qui ont scandé des slogans hostiles au Front national.

Débat d'idées
Le débat d'idées a été animé par des spécialistes de l'histoire de la France, notamment par le professeur Lucien Volle, qui a souligné l'importance de la mémoire des victimes du fascisme. Le procès a été suivi par une foule de manifestants, dont beaucoup de jeunes, qui ont scandé des slogans hostiles au Front national.



Les jurés



La foule des grands jours était au rendez-vous

EXEMPLAIRE

Harlem DESIR au procès VACHERON



Le procès intenté par M. Le Pen à Raymond Vacheron avait attiré pas mal de monde mardi après-midi au Puy Et, parmi les personnalités présentes, Harlem Désir, que l'on voit ici accueilli par M. Vacheron. Le leader de S.O.S. Racisme était venu pour témoigner. On reconnaît, à droite, M. Lucien Volle. Le détail de nos informations illustrées en page 7

L'Eveil, 7 mars 1990

AFFAIRE VACHERON-FRONT NATIONAL

Une importante manifestation et un dépôt de gerbe



EN dehors du procès lui-même qui s'est déroulé au palais de justice du Puy, l'affaire Vacheron-Front national a également donné lieu à une manifestation relativement importante à laquelle ont participé environ 500 personnes venues de l'ensemble du département. On put ainsi reconnaître à côté, en tête de défilé portant la banderole (photo du haut), un leader de la ligue communiste révolutionnaire, Alain Krivine ; un père dominicain, Jean Cardonnel ; Raymond Vacheron et un chargé de mission auprès du Premier ministre, M. Roland Casanova. A souligner également au cours de cette manifestation le dépôt d'une gerbe au souvenir sur la stèle des résistants de la Haute-Loire (photo du bas). Une cérémonie qui s'est déroulée en présence de nombreux anciens résistants dont Lucien Volle, du groupe Lajayette, mais aussi d'élus socialistes et écologistes.



Avec les lycéens, à la sortie du procès.



Dépôt de gerbe aux victimes du fascisme avec Albert Ouzoulias et Lucien Volle.



LE PEN EN ÉCHEC

PROCÈS VACHERON : L'ÉPILOGUE



Autour de Raymond Vacheron



De nombreux jeunes dans le comité de soutien

Le comité de soutien au militant ponot se réjouit du dénouement de l'affaire et veut « élargir la protestation contre J.-M. Le Pen »

LE PUY. — Le comité de soutien à Raymond Vacheron, organisait mardi soir, salle Balzac, au Puy-en-Velay, une réunion qui faisait suite à la décision du tribunal de grande instance du Puy, qui venait de prononcer la relaxe du militant ponot poursuivi pour diffamation par J.-M. Le Pen.

On se réjouissait du dénouement de cette affaire, ainsi que de la mobilisation qu'aurait suscitée le procès le 7 mars dernier.

Un représentant des étudiants, Michel Faure, responsable du collectif « ça suffit »

soulignait : « Les lycéens sont les premiers concernés dans cette affaire. On ne peut pas étudier l'histoire, la philosophie, les langues étrangères sans s'associer du même coup à un mouvement qui conteste avec force, le repli narcissique prôné par le Front national ». Il indiquait aussi que le collectif de lycéens n'allait pas stopper là son action et s'orienterait aussi vers d'autres problèmes tel que l'environnement...

Lucien Volle, ancien chef du groupe Lafayette et témoin, venu soutenir à la barre, Ray-

mond Vacheron, soulignait le succès « très important » que constituait la relaxe. A propos du rassemblement organisé le jour du jugement, Lucien Volle indiquait que celui-ci n'avait pas pour objet d'opérer une pression sur le tribunal, mais celui « d'apporter une solidarité à Raymond Vacheron, contre Le Pen ».

Au terme de son intervention, il ajoutait : « Il y a des moments dans l'histoire où il ne faut pas craindre d'être traduit devant les tribunaux... Il faut élargir la protestation contre Le Pen. Il faut qu'un grand rassem-

blement de toutes les forces démocratiques de la société française se constitue ».

Après que R. Vacheron lui-même ait remercié le collectif et toutes les personnes lui ayant apporté leur appui, les responsables du comité, les membres de la décision du Front national, de faire appel, soulignaient la nécessité que le comité de soutien demeure jusqu'au règlement définitif de cette affaire.

Sur le plan financier, le budget du comité s'équilibre à 25 000 francs. Cette somme permettra de régler tous les frais tant juridiques que liés à la campagne de mobilisation (affiches, tracts...).

La position de la F.E.N.

A propos du procès Vacheron, la Fédération de l'éducation nationale « tient à préciser que

c'est bien mal connaître les lycéens (certains sont majeurs et ne manqueront pas de faire connaître leurs idées, lors de prochains scrutins), que de croire que l'on peut les manipuler aisément, surtout sur des sujets tels que le racisme et le fascisme.

Une affiche de l'O.N.I.S.E.P. est d'ailleurs apposée dans les établissements et à l'inspection académique, affiche sur laquelle on voit un jeune lycéen qui affirme : « Ma vie... j'en décide ! ».

C'est porter un jugement négatif sur les enseignants qui font leur travail de façon remarquable. C'est aussi montrer une méconnaissance totale et une manque de confiance incroyable en la justice de notre pays, que de croire que des éléments extérieurs à une affaire, puissent influencer d'une quelconque façon, sur les jugements d'un tribunal ».

La Tribune, L'Espoir, Le Progrès, 22 mars 1990

La Tribune, L'Espoir, Le Progrès, 21 mars 1990

LE PUY-EN-VELAY

La relaxe pour Raymond Vacheron

Le tribunal de grande instance du Puy a relaxé le militant ponot poursuivi pour diffamation par J.-M. Le Pen. Le Front National a fait immédiatement appel

LE PUY. — Comme l'avait précisé le mardi 7 mars, au terme d'une audience marathon, Mme Carrez-Maratray, qui présidait assistée de MM. Jouanguy et Acquarone, le tribunal de grande instance du Puy a rendu hier, au terme d'un délibéré de deux semaines, son jugement dans l'affaire qui avait conduit au banc des prévenus Raymond Vacheron, 37 ans, ouvrier du textile, militant C.F.D.T. (1). Raymond Vacheron était poursuivi pour diffamation par le leader du Front National Jean-Marie Le Pen.

Ce dernier lui reprochait dans le cadre de la campagne des municipales au Puy, d'avoir édité un tract de la liste « A gau-

che vraiment » qui dénonçait les idées prônées par le Front National.

Un procès qui avait fait Palais de justice comble et transformé la salle d'audience en tribune politique. A la barre s'étaient succédés Harlem Desir, président de S.O.S. Racisme; Albert Ouzoulis, résistant, historien; Lucien Volle, ancien chef du groupe Lafayette; le Père Jean Cardonnel, dominicain; Jean-Michel Ollé, journaliste, venus apporter un soutien sans réserve à Raymond Vacheron.

De l'autre côté de la barre avaient été cités Robert Hemmerdinger, conseiller régional de Paris, Pierre Vial, professeur d'histoire.

L'occasion d'un débat fleuve

orchestré pour Raymond Vacheron par Maîtres Schott, Gidria, Valois, par Maître Galice pour la partie civile. M^e Galice qui avait réclamé 30 000 francs à titre de dommages intérêts et l'insertion du jugement dans cinq publications.

Le Front National débouté

Le tribunal de Grande instance du Puy a hier relaxé Raymond Vacheron des fins de la poursuite, sans peine ni dépens, débouté le Front National de ses demandes et aux dépens. Dans les attendus de leur jugement, les magistrats ponots précisent : « que la phrase litigieuse diffusée dans la profession de foi

de la liste « A gauche vraiment » met en cause la doctrine du Front National, qu'elle assimile sous forme allusive à l'idéologie nazie en lui attribuant la responsabilité de la mort de cinquante millions de personnes au cours de la dernière guerre mondiale.

« Que le délit de diffamation se caractérise par l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée.

« Que l'imputation d'un fait supposerait que soit mis sur le compte du Front National un acte, un événement ou une parole suffisamment précis, caractérisé et situé dans le temps ou l'espace de nature à être sans difficulté, l'objet d'une preuve contraire ou d'un débat contradictoire; que tel n'est pas le cas en l'espèce.

« Qu'en effet, le passage retenu ne contient que l'affirmation de l'identité entre les idées du Front National et celles qui

ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre.

« Que l'appréciation portée sur la doctrine politique du Front National ne peut être qualifiée d'imputation d'un fait, le domaine des idées et des opinions étant distinct par nature du domaine du fait tel qu'il est prévu par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 ».

Dès le prononcé du jugement, M^e Galice confirmait qu'il interjetait appel. Au Front National, M. Hubert Fayard, soulignait que l'affaire n'avait pas été jugée au fond.

Quant à Raymond Vacheron, il déclarait : « Le Front National a déposé plainte contre moi pour diffamation, alors qu'au cours de la campagne électorale des municipales la liste que je conduisais avait critiqué les idées de ce parti politique.

« Le Tribunal correctionnel du Puy m'a relaxé. Le Front Na-



Raymond Vacheron relaxé

tionnel et Le Pen ont été déboutés

« Ils voulaient me faire taire, ils ne le pourront pas.

« J'appelais et j'appelle toujours à renforcer la lutte unitaire contre le Front National » a notamment ajouté M. Vacheron, avant de tenir à remercier : « toutes celles et tous ceux qui, célèbres ou anonymes, m'ont soutenu ».

Jean VERROUL ■

► (1) Voir notre journal du 7 mars.

Le FN débouté de sa plainte contre la LCR

En Haute-Loire, le parti de Jean-Marie Le Pen poursuivait un militant d'extrême gauche en diffamation.

Le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay (Haute-Loire) a relaxé hier un militant d'extrême gauche, poursuivi en diffamation par le Front national, pour avoir, dans un tract, établi un lien entre les idées de ce parti et les cinquante millions de morts de la Seconde Guerre mondiale.

Raymond Vacheron, militant de la Ligue communiste révolutionnaire, de la CFDT et de SOS-Racisme, avait comparu le 6 mars devant le tribunal pour une phrase de la profession de foi de la liste d'extrême gauche, qu'il conduisait aux municipales de mars 1989. « Les idées du Front national ont conduit au massacre de 50 millions de personnes pendant la dernière guerre. Alors, plus jamais ça », écrivaient le candidat et ses colistiers.

L'avocat du FN avait demandé 20000 francs de dommages et intérêts, après avoir, dans sa plaidoirie, opposé « l'antiparlementarisme d'Hitler et les propositions de Jean-Marie Le Pen d'élargir les pouvoirs du Parlement et du référendum ». Mais les magistrats, dans leurs attendus, ont souligné que « le

Libération 21 mars 1990

COMITÉ DE SOUTIEN A RAYMOND VACHERON Ce ne sera pas la dernière réunion



délit de diffamation se caractérise par l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée». Ils ont estimé que « l'imputation d'un fait supposerait que soit mis sur le compte du Front national un acte, un événement ou une parole suffisamment précis, caractérisé et situé dans le temps ou l'espace, de nature à être l'objet d'une preuve contraire ou d'un débat contradictoire ».

Le jour même du procès, une manifestation contre le Front national avait rassemblé dans les rues du Puy plus de 1200 manifestants.

Pour Alain Krivine, le dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire, « cette décision judiciaire est une grande victoire » pour ceux qui se sont mobilisés en faveur de Raymond Vacheron. « Le caudillo du FN prétendait les faire taire. Il est débouté », dit-il. « Au moment où se multiplient crimes et exactions racistes, c'est un encouragement à se battre contre la banalisation d'une idéologie menaçante ».

AFP

APRÈS le procès, le comité de soutien à Raymond Vacheron devait se dissoudre. La décision aurait dû être prise, mardi soir, au cours d'une ultime assemblée. Le front national ayant fait appel de la décision, le comité de soutien a décidé de poursuivre son action jusqu'à ce nouveau jugement. Il envisage, ce jour là, d'organiser une nouvelle manifestation à Riom ou à Clermont.

La relaxe de Raymond Vacheron a complètement satisfait tous

les militants qui ont dressé le bilan de leur action. Bilan financier d'abord ! les collectes ont permis de recueillir 26 000 F qui couvrent tous les frais d'affichage et les frais de déplacement des témoins.

Lucien Volle expliquait que la mobilisation le jour du procès au Puy n'était pas dirigée contre la justice « Elle avait seulement pour but de soutenir Raymond Vacheron... ». Raymond Vacheron remerciait, à l'issue de la soirée, tous ceux qui l'ont aidé dans son action.

Le Monde 22 mars 1990

L'extrême droite et la dernière guerre

Le Front national perd un procès en diffamation

Le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay (Haute-Loire) a relaxé, mardi 20 mars, M. Raymond Vacheron, militant d'extrême gauche poursuivi en diffamation par le Front national. Mimitant de la Ligue communiste révolutionnaire, de la CFDT et de SOS-Racisme, M. Vacheron conduisait aux élections municipales de mars 1989 une liste intitulée « A gauche vraiment ». Le Front national estimait diffamatoire une phrase de sa profession de foi : « Les idées du Front national ont conduit au massacre de 50 millions de personnes pendant la dernière guerre. Alors, plus jamais ça ! »

Le 6 mars dernier, l'audience du tribunal avait donné lieu à une manifestation de soutien à M. Vacheron. Le jugement rendu suit l'argumentation de ses avocats, selon lesquels la phrase reprochée était « une phrase politique légitime dans un débat d'opinion ». « Le délit de diffamation, expliquent les magistrats dans leurs attendus, se caractérise par l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée. (...) L'imputation d'un fait supposerait que soit mis sur le compte du Front national un acte, un événement ou une parole suffi-

samment précis, caractérisé et situé dans le temps ou l'espace. (...) Tel n'est pas le cas en l'espèce. L'appréciation portée sur la doctrine politique du Front national ne peut être qualifiée d'imputation d'un fait, le domaine des idées et des opinions étant distinct par nature du domaine du fait tel qu'il est prévu (...) par la loi. »

□ **Condamnation de deux élus du Front national.** — M^{me} Marie-France Stirbois, député (FN) d'Eure-et-Loir, a été condamnée, mardi 20 mars, par le tribunal d'instance de Dreux à verser 1 franc de dommages et intérêts au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui l'avait poursuivie pour « injure » et « diffamation ». La veuve du dirigeant du Front national était accusée d'avoir commenté, en termes injurieux, selon le MRAP, une manifestation d'un millier d'enfants organisée à Dreux à l'occasion d'une fête internationale contre le racisme. Le tribunal a condamné de la même façon et pour les mêmes faits M. François Avon, conseiller municipal (FN) de Dreux. Tous deux devront également verser 2 000 francs au MRAP au titre des dépens.

La Montagne 21 mars 1990

POURSUIVI POUR DIFFAMATION PAR LE FRONT NATIONAL

Raymond Vacheron, militant d'extrême-gauche est relaxé par le tribunal du Puy-en-Velay

LE PUY. — Le tribunal de grande instance du Puy-en-Velay a relaxé, hier, le militant d'extrême-gauche, Raymond Vacheron, poursuivi en diffamation par le front national.

Raymond Vacheron était prévenu d'avoir porté atteinte à la considération du front national. Il avait, durant les élections du mois de mars 1989 distribué un tract mentionnant cette phrase : « Les idées du front national ont conduit au massacre cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre, alors plus jamais ça ».

Lors de l'audience (voir notre édition du mercredi 7 mars), le politique avait pris le pas sur le juridique dans cette affaire très passionnée.

Les juges ont, eux, estimé, dans leurs attendus, que le délit de diffamation se caractérise par l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée et que « l'imputation d'un fait supposerait que soit mis sur le compte du front national un acte, un événement ou une parole suffisamment précis, caractérisé et situé dans le temps ou l'espace, de nature à être, sans difficulté, l'objet d'une preuve contraire ou d'un débat contradictoire... Que tel n'est pas le cas en l'espèce... »

«...Qu'en effet, le passage retenu ne contient que l'affirmation de l'identité entre les idées du Front national et celles qui ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes... »

«...Que l'appréciation portée sur la doctrine politique du front national ne peut-être qualifiée d'imputation d'un fait, le domaine des idées et des opinions étant distinct, par nature, du domaine du fait, tel qu'il est prévu dans l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 ».

Le délit de diffamation n'était donc pas retenu. Le tribunal relaxait Raymond Vacheron et déboutait le front national de toutes ses demandes.

Dès le rendu du jugement, Gérard Hubert-Fayard, secrétaire départemental du FN, estimait que les juges ne s'étaient pas prononcés sur le fond et chargeait M^{re} Gallice de faire appel de cette décision.

Raymond Vacheron, lui, avait le sourire : « Je ne demandais pas à la justice de me donner raison ; je lui demandais seulement de ne pas permettre que soient étouffées mes positions. Le front national voulait me faire taire, il ne le pourra pas... ». Dans le cadre de l'appel, la cour de Riom pourrait se ressaisir de ce dossier dans quelques mois.

LE JUGEMENT DU TRIBUNAL DU PUY

AUDIENCE du 20 MARS 1990

«A l'audience publique du Tribunal de grande instance du Puy-en-Velay, du vingt mars mil neuf cent quatre-vingt-dix pour les affaires correctionnelles par Mademoiselle Carrez-Maratray, Premier juge faisant fonction de président, Monsieur Jouanguy, juge et Monsieur Acquarone, juge,

«En présence de Monsieur Coste, procureur de la République, demandeur suivant exploit en date du 22 janvier 1990 de Maître Farge, huissier de justice au Puy-en-Velay

«Et : le Front national, association réunie selon la loi du 16 juillet 1901, constituée le 25 octobre 1972 pour une durée illimitée, enregistrée à la Préfecture de police de Paris, le 27 octobre 1972, sous le numéro 32896 P, ayant son siège 11, rue Bernouilly, 75008 Paris - agissant par son président Monsieur Jean-Marie Le Pen, domicilié audit siège. Partie civile - Maître Gallice avocat -

«Contre : Vacheron Raymond, 37 ans, ouvrier textile, (...) Prévenu de diffamation

«A l'appel de la cause, Monsieur le procureur de la République a exposé qu'il avait fait citer le prévenu devant ce Tribunal à l'audience du 6 mars 1990 pour se défendre en raison de la prévention ci-dessus indiqué ;

«Madame le président a constaté l'identité du prévenu et a donné connaissance de l'acte qui a saisi le Tribunal ;

«Le prévenu a été interrogé ; le greffier a tenu note de ses réponses ;

«Madame le président a indiqué que, conformément aux articles 35 et 55 de la loi du 29 juillet 1881, elle allait procéder à l'audition des témoins dénoncés par Monsieur Vacheron par notification des 29 et 31 janvier 1990, puis à l'audition des témoins dénoncés par le Front national par notification du 3 février 1990 ;

«Maître Gallice a développé ses premières conclusions remise in limine litis et demandé au Tribunal en application de l'article 35 de la loi de 1881 de refuser l'audition des témoins au titre de l'exception de vérité, tout en acceptant leur comparution pour justifier la bonne foi du prévenu ;

«Monsieur le procureur de la République a requis l'audition des témoins ;

Le conseil de Monsieur Vacheron, Maître Schott, a demandé au Tribunal de joindre l'incident au fond et de permettre l'audition des témoins ;

Le Tribunal, après s'être retiré pour délibérer, a rendu la décision suivante :

“Attendu que les faits dont le prévenu entend bien faire la preuve consiste en *«Les idées du Front national ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre, alors, plus jamais ça !»*

“Que la phrase concerne les idées actuelles du Front national et que rien ne s'oppose à l'audition des témoins pour priver la vérité des faits remontant à moins de dix ans, à l'aide de preuves qui peuvent dater de plus de dix ans ;

PAR CES MOTIFS

«Le Tribunal, statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort *in limine litis*,

«Autorise l'audition des témoins dénoncés tant par le prévenu que par la partie civile en application des articles 35 et 55 de la loi du 29 juillet 1881 ;

«Puis il a été procédé à l'audition des témoins suivants dénoncés par Monsieur Raymond Vacheron :

- Monsieur Lucien Volle, résistant (...)

- Monsieur Harlem Désir, président de SOS-Racisme (...)

- Monsieur Albert Ouzoulias, résistant, officier de la Légion d'honneur, maire de Palisse (...)

- Monsieur Jean-Michel Ollé, journaliste (...)

«Lesquels ont prêté le serment prévu à l'article 446 du Code de procédure pénale ;

«Il a été ensuite procédé à l'audition des témoins suivants, dénoncés par la partie civile :

- Monsieur Pierre Vial, professeur d'histoire (...)

- Monsieur Robert Hemmerdinger, conseiller régional de Paris (...)

«Lesquels ont prêté le serment prévu à l'article 446 du Code de procédure pénale ;

«Maître Gallice, avocat de la partie civile, a développé ses conclusions en plaidant ;

«Le Ministère public a résumé l'affaire et requis contre le prévenu l'application de la loi ;

«Maître Schott, Maître Valois et Maître Giora, avocats du prévenu, ont été entendus en plaidoirie ;

«Puis le Tribunal a mis l'affaire en délibéré, précisant que le jugement serait rendu à l'audience du 20 mars 1990, audience duquel jour, ledit Tribunal composé des mêmes magistrats, vidant son délibéré, a statué en ces termes :

«Vacheron Raymond est prévenu d'avoir à Le Puy (43), du 6 au 12 mars 1989, porté atteinte à l'honneur ou à la considération du Front national en distribuant ou faisant distribuer dans le public une profession de foi mentionnant l'allégation suivante : *"Les idées du Front national ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre, alors plus jamais ça"*

«Et commis le délit de diffamation,

«Fait prévu et réprimé par les articles 23, 29, 32 de la loi du 29 juillet 1881 ;

«Attendu que la phrase litigieuse diffusée dans la profession de foi de la liste "A gauche vraiment" met en cause la doctrine du Front national qu'elle assimile sous forme allusive à l'idéologie nazie en lui attribuant

la responsabilité de la mort de cinquante millions de personnes au cours de la dernière guerre mondiale ;

«Attendu que le délit de diffamation se caractérise par l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée ;

«Que l'imputation d'un fait supposerait que soit mis sur le compte du Front national un acte, un événement ou une parole suffisamment précis, caractérisé et situé dans le temps ou l'espace, de nature à être sans difficulté l'objet d'une preuve contraire ou d'un débat contradictoire ; que tel n'est pas le cas en l'espèce ;

«Qu'en effet le passage retenu ne contient que l'affirmation de l'identité entre les idées du Front national et celles qui *"ont conduit au massacre de cinquante millions de personnes pendant la dernière guerre"* ;

«Que l'appréciation portée sur la doctrine politique du Front national ne peut être qualifiée d'imputation d'un fait, le domaine des idées et des opinions étant distinct par nature du domaine du fait tel qu'il est prévu par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 ;

«Qu'il convient en conséquence de relaxer le prévenu;

«Attendu que le Front national se constitue partie civile et réclame :

- la somme de 20 000 F. au titre de dommages-intérêts

- la somme de 10 000 F. sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale

«La publication du jugement dans les journaux *l'Eveil de la Haute-Loire*, *la Tribune*, *le Progrès*, *Libération* et *Présent* ;

«Attendu qu'il y a lieu de débouter le Front national de sa demande compte-tenu de la relaxe du prévenu ;

PAR CES MOTIFS

«Le Tribunal, statuant publiquement, contradictoirement, en matière correctionnelle et en premier ressort,

«Relaxe Vacheron Raymond des fins de la poursuite, sans peine ni dépens ;

«Déboute le Front national de ses demandes ;

«Laisse les dépens à la charge de la partie civile ;

«Le tout par application de l'article 470 du Code de procédure pénale, 23, 29, 32 de la loi du 29 juillet 1881.

«En foi de quoi, le présent jugement a été signé par Madame le président et le greffier.

GÉRARD VAYSSE

CONTRE LES FASCISTES AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 mars 1989, le conseil municipal venait juste de s'installer. La première séance publique, après deux séances d'organisation des structures municipales, était l'occasion, pour les nouveaux élus, de déclarations publiques pour se présenter.

Michel Tridon, du Front national, veut utiliser son temps de parole pour présenter l'association Légitime défense et, au passage, parler de la délinquance et de la peine de mort. Il conclut son discours par : «*Quant aux accusations de nazis ou de nazillons pouvant être portées contre moi (...) elles donneraient lieu à des poursuites judiciaires.*»

Gérard Vaysse avait prévu d'intervenir sur le taux de participation alarmant (49%), aux élections municipales précédentes.

C'était à son tour de parler et le réflexe a joué, plus que l'action préméditée : «*Avant de commencer, je pense que la personne qui est derrière moi fait partie de la catégorie des nazis.*» La réaction fut d'une violence inattendue.

Les trois élus du FN, soutenus par un de leurs collègues RPR, se mirent à vociférer, à menacer l' élu de *Vénissieux solidarité*, durant la durée de son intervention. A plusieurs reprises, notre camarade dut même s'interrompre, le maire essayant, sans cesse mais sans succès, de faire taire les fascistes. «*Tête de lard*», «*Gauchiste!*», «*On va se le payer*», «*Il n'est pas question de laisser parler ce gars-là*», «*On t'emmerde*». La sténotypiste omit les insultes les plus grossières.

A la levée de séance, les trois fascistes, rejoints par leurs supporters du public, se précipitaient vers Gérard. Ce dernier ne devait sa protection qu'à l'intervention de l'ensemble des élus de gauche qui firent barrière au FN. Pour un premier conseil municipal, la séance avait été agitée. Le Front national voulait donner le ton !

Quelques jours plus tard, les lepénistes annonçaient, par voie de presse, leur intention de porter plainte contre Vaysse. *Vénissieux solidarité* publiait aussitôt un communiqué, réaffirmant les propos de son élu : «*Il ne s'agit pas d'une insulte, car nous*

n'utilisons pas l'insulte dans le débat politique, mais d'une appréciation que nous sommes prêts à défendre devant un tribunal. Le Front national appartient à la même tradition que les Croix de feu et les pétainistes français, les nazis allemands, les fascistes italiens et espagnols. Nous invitons les Vénissiens à réfléchir sur une affiche de 1928 du parti nazi : «500 000 chômeurs, 500 000 Juifs, la solution est simple», et cette affiche du FN de 1982 : «Deux millions de chômeurs, c'est deux millions d'immigrés en trop.» Nous disons : plus jamais ça.»

Le dépôt de plainte ne fut effectué, par le FN, qu'à l'extrême limite du délai légal de trois mois. Probablement, pour empêcher

qu'une autre plainte ne fût déposée contre eux, en riposte. Une lettre anonyme précédente de quelques jours l'avis d'huissier : «*Espèce de salaud, (...) on a porté plainte contre toi (...) ce n'est que le début, il te faudra payer maintenant.*» Ambiance...

La riposte du public et des élus municipaux de gauche fut, d'emblée, unanime et très ferme. Elle arrêta net la provocation physique du FN. Quand l'inculpation fut notifiée, des contacts étaient pris avec diverses organisations de Vénissieux, pour organiser la riposte. Le maire

apportait son soutien personnel. L'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) et la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) acceptaient de convoquer un comité de soutien.

Peu à peu, les réticences apparues, ici ou là, pour engager l'action avec un militant de la LCR disparaissaient. Une cinquantaine de personnes, dont beaucoup représentaient les diverses associations, syndicats et partis de gauche de Vénissieux se réunissaient le 20 décembre 1989. Décision fut prise de faire circuler une pétition où les signataires reprendraient les termes qui avaient valu à Gérard une inculpation. Le comité de soutien décidait de devenir Comité antifasciste de Vénissieux, donc de continuer après le procès, comme structure permanente.

Le Progrès, 16 décembre 1989

Vers la création d'un comité de soutien à Gérard Vaysse

Lors de la séance publique du conseil municipal du 24 mars 1989, Gérard Vaysse, élu de la liste «*Vénissieux-Solidarité*» répondait, dans le cadre d'une empoignade oratoire avec ses collègues du Front national, «*je pense que les gens qui sont derrière moi font partie de la catégorie des nazis*».

Cette phrase lui a valu une inculpation pour «*injures publiques*». Les sections de Vénissieux, de l'Association nationale des anciens combattants de la

résistance (A.N.A.C.R.) et la Fédération nationale des déportés, internés et résistants patriotes et familles des disparus (F.N.D.I.R.P.) «*issus de la lutte contre la collaboration et le nazisme*» souhaitent, aujourd'hui, constituer un comité de soutien à Gérard Vaysse.

Dans ce but, elles appellent tous les Vénissiens et les Vénissiennes à participer à la réunion qui aura lieu mercredi 20 décembre, à partir de 18 heures, au foyer Max-Barel.

Le Progrès, *Lyon Matin*, 30 décembre 1989

Naissance d'un « comité anti-fasciste »

A l'initiative de l'A.N.A.C.R. (Association nationale des anciens combattants de la Résistance) et de la F.N.D.I.R.P. (Fédération nationale des déportés, internés, résistants, patriotes et familles des disparus), une invitation était lancée, voici quel temps, par le «*comité de soutien à Gérard Vaysse*» à toutes les associations de Vénissieux et à tous les Vénissiens et Vénissiennes.

Une cinquantaine de personnes ne sont retrouvées à cette occasion. De la discussion qui fut ouverte émergent trois idées générales : mettre un terme à toutes les agressions dont sont victimes les défenseurs de la démocratie ; transmettre au C.S.A. (Conseil supérieur de l'audiovisuel) une protestation ; élargir le «*comité de soutien*» afin qu'il devienne le comité anti-fasciste de Vénissieux.

L'Humanité, 17 décembre 1989

L'EXTREME DROITE INSULTE ET MENACE UN ELU DE VENISSIEUX

Insulté, menacé lors de séances du conseil municipal de Vénissieux où il siège, Gérard Vaysse est désormais inculpé pour «*injures publiques*». Ses accusateurs : les élus d'extrême droite. Le 24 mars dernier, l' élu vénissien, représentant de la liste «*Vénissieux solidarité*», répondant à une provocation du Front national, souligne qu'il y a dans la salle «*des gens qui font partie de la catégorie des nazis*». Cette remarque lui vaut une bordée d'insultes de la part des élus du Front national ; l'un d'eux le menace directement : «*On va se le payer*», vocifère-t-il. Quelques gros bras d'extrême droite tenteront de saisir l'occasion dès la fin du conseil en voulant le frapper, seule la solidarité des élus de gauche assurera la protection de G. Vaysse. Depuis ce jour, il reçoit de nombreuses lettres de menaces, «*il te faut payer maintenant, et ce n'est que le début*», affirme, lourde de menaces, l'un de ces missives.

Gérard Vaysse a reçu notification d'une inculpation, fin novembre. L'affaire devrait passer en correctionnelle dans les trois mois à venir. D'ores et déjà, de nombreuses associations et personnalités ont apporté leur soutien à G. Vaysse. L'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) et la Fédération nationale des déportés, internés et résistants patriotes (FNDIRP), issues de la lutte contre la collaboration et le nazisme, ont pris l'initiative de constituer un comité de soutien pour sa défense. Ils doivent présenter leurs initiatives, le 20 décembre prochain. La ville de Vénissieux a également mis son avocat en soutien à la défense de Gérard Vaysse.

Sans aller jusqu'à dire que le regroupement unitaire s'est réalisé sans problème, il faut constater que l'ensemble des courants de gauche et des mouvements associatifs de la ville se retrouvèrent ensemble. L'affirmation d'une volonté unitaire apparaissait, aux yeux de tous, comme une telle évidence qu'elle permettait de dépasser toutes les logiques politiciennes. Beaucoup de monde participait à l'action : distributions de tracts, collages d'affiches, collectes de signatures sur la pétition. Et si les grandes organisations ne furent pas les plus dynamiques, toutes prirent part, d'une manière ou d'une autre.

Les associations de résistants et *Vénissieux solidarité* ont joué un rôle moteur dans cette campagne. Mais la pétition fut d'avantage portée par des réseaux de connaissances que par des forces organisées. Malgré cela et en dépit de sa fermeté (elle reprenait une phrase qui avait valu son inculpation à notre camarade), elle obtint mille cinq cents signatures. Parmi celles-ci, soixante-dix élus municipaux, cinq maires, trois parlementaires du Rhône, quarante responsables syndicaux ou d'associations. Beaucoup d'élus et de responsables signataires furent contactés, non par leur organisation, mais par des militants d'extrême gauche. Néanmoins, il n'y eut pas de réticence à signer. Ce qui prouve l'existence de potentialités inexploitées.

Une autre difficulté venait d'une appréciation pessimiste quant à la possibilité de gagner un tel procès. Certains allaient même jusqu'à dire que, devant l'éventualité d'un échec, il valait mieux ne pas faire trop de vagues. Il est vrai que le Front national a souvent gagné contre des personnes évoquant ses parentés nazies. Les militants de la LCR, au contraire, défendaient l'idée que, quelle que soit l'issue du procès, l'essentiel était de développer un mouvement antifasciste, le plus large possible. D'autant que le FN a rarement eu à assumer des procès dans un contexte de mobilisation de grande ampleur, ce qui peut expliquer certains de ses succès juridiques.

Le jour du procès, en dépit d'un horaire peu pratique pour des salariés, nous nous retrouvions une centaine au tribunal. Toute la presse locale était présente. Une sorte de garantie que les juges soient attentifs aux arguments. Gérard avait deux avocats, dont celui de la municipalité, proposé par le maire (PCF), maître Bonnard, bâtonnier du barreau de Lyon. L'autre, Myriam Picot est plus connue comme l'avocate des causes militantes. Ensemble, ils menèrent une véritable guérilla juridique.

L'une de leurs batailles consista à mettre en cause l'artifice de procédure utilisé par le Front national. En fait, ce n'était pas Tridon, membre du FN qui portait plainte, mais l'adhérent de Légitime défense. Le président de cette organisation fascisante, Romério, s'était même constitué partie civile. L'avocat des fascistes se contenta ainsi d'argumenter sur la respectabilité du sieur Romério, dont Gérard n'avait jamais entendu parler auparavant mais qu'il aurait insulté, en traitant Tridon de nazi.

QUI EST GERARD VAYSSE ?

Gérard, 38 ans, est technicien au Centre de recherche de Rhône-Poulenc de Saint-Fons. Il appartient à la LCR depuis 1978 et, dans son entreprise, milite à la CGT.

Membre du comité Juquin de Vénissieux, en 1988, il joue un rôle important pour que l'équipe constituée ne se disperse pas à l'occasion des divergences apparues après la présidentielle. C'est ainsi que cette équipe a pu être à l'initiative de la constitution d'une liste aux municipales de 1989, Vénissieux solidarité, liste ayant obtenu 5,5% et dont notre camarade fut l'élus.

Avec soixante-cinq mille habitants, Vénissieux est une ville ouvrière, située dans la plus grande concentration industrielle de la région Rhône-Alpes. Le PCF dirige la municipalité depuis 1935. Depuis cette époque, Vénissieux a vu sa population multipliée par six, ce grossissement de population étant dû, pour une large part, à l'immigration. L'immigration fonde donc une grande part de l'identité vénissienne et cela renforce le côté révoltant de la présence de trois élus fascistes au conseil municipal. Le FN a, en effet, obtenu 14% des voix (avec, il est vrai, un taux de participation atteignant tout juste 49%).

Les témoins de Gérard étaient trois anciens résistants: Jean Simian, adjoint au maire, Gilbert Ventri, ouvrier retraité de Rhône-Poulenc, Maurice Moissonnier, historien. Le maire avait également accepté d'être cité, mais il se désista finalement pour des raisons d'emploi du temps.

Ces témoins s'attachèrent à lier leur expérience du nazisme et ce que représente aujourd'hui le FN. Maurice Moissonnier fit ainsi un témoignage d'expert, démontrant la continuité politique du FN et des mouvements nazis, à travers les personnes et les idées. (Voir quelques extraits en page 19.)

Le tribunal retenait finalement les arguments des avocats de notre camarade, sur deux questions de procédure. Légitime défense était rejetée comme partie civile et la plainte était considérée comme mal formulée, puisque s'adressant à Gérard en tant que personne privée alors qu'elle aurait dû faire référence aux textes régissant les rapports entre conseillers municipaux. Une victoire donc, mais le tribunal ne se prononçait pas sur le fond : oui ou non est-il légal de faire référence aux parentés politiques du FN?

A en juger par l'écho qu'elle lui donna, la presse a largement apprécié la portée de ce jugement. Le Front national n'a pas fait appel. A Vénissieux, et au-delà, nous avons fait la démonstration que la mobilisation contre le lepénisme paye. La LCR aura tout fait pour que se développe un cadre unitaire de lutte. Malgré son faible nombre, elle sut être efficace, car «en phase» avec une aspiration profonde à l'unité d'action antifasciste.

LE FRONT NATIONAL ATTAQUE EN JUSTICE DES ELUS ET DES MILITANTS DE VENISSIEUX

Appel pour la relaxe et l'arrêt des poursuites

Gérard VAYSSE, conseiller municipal de VENISSIEUX SOLIDARITE est inculpé pour avoir répondu à une provocation du FRONT NATIONAL par la phrase: "je pense que les gens qui sont assis derrière moi font partie de la catégorie des nazis"

Charles JEANNIN, ancien résistant déporté, est poursuivi en justice pour avoir empêché, au nom de son association la FNDIRP, les élus du FN de pénétrer dans le cimetière lors de la commémoration de la libération des camps de concentration au sur de la déportation.

D'autres militants et élus ont reçu des menaces, se sont vu annoncer par le FN qu'ils seraient poursuivis. Au sein même de la salle du conseil municipal, les militants du F.N. tentèrent d'agresser physiquement Géra VAYSSE et il ne dut sa protection qu'à l'intervention des élus de gauche.

Le Front National a souvent exprimé au conseil municipal des propos d'un racisme écoeurant. La dernière en date de ses interventions consistait à s'opposer à l'arrivée du métro aux MINGUETTES à cause de la présence d'immigrés (il est le seul parti à voter contre).

Les partis fascistes qui ont mis l'Europe à feu et à sang dans les années 30 et 40 se caractérisaient par des actes et des attitudes que l'on voit renaître:

- Un racisme d'une violence inouïe qui a canalisé toute les révoltes dues à de graves crises sur une catégorie de la population, en particulier les juifs.
- Une haine des formes de représentation démocratiques et une obstruction systématique des assemblées élues.
- Une lutte implacable contre les syndicats et partis représentant les travailleurs allant jusqu'à des interventions armées contre les grèves et les locaux d'organisations, l'arrestation des militants.
- Un refus de la protection des plus faibles, malades et handicapés.

Aujourd'hui le Front National

- * Prétend que les graves problèmes dus à la crise sont liés à la présence des immigrés. De plus, il reprend les mêmes arguments antisémites que les Nazis.
- * Pratique au parlement et dans les conseils municipaux l'insulte, la menace, l'interruption des orateurs.
- * Attaque les syndicats quand les travailleurs luttent pour des augmentations de salaires.
- * Préconise le démantèlement de la sécurité sociale et son remplacement par des assurances privées.

Ces analogies historiques nous font considérer que la phrase qui vaut à G.VAYSSE une inculpation doit être considérée non pas comme une injure mais comme une appréciation politique qui a toute sa place dans un débat au conseil municipal. Nous demandons la relaxe de l'inculpé lors du procès qui aura lieu le 30 Janvier à 14h au tribunal correctionnel, le déboutelement du FN dans toutes ses actions en justice

COMITE ANTIFASCISTE DE VENISSIEUX soutenu par:
FNDIRP, ANACR, CGT, CFDT, CSF, PCF, PS, LCR, Vénissieux Solidarité, ARVE, ARIAS

Contre le retour des idées fascistes et néonazies

Gérard Vaysse aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Lyon

Le Comité antifasciste appelle au rassemblement



A l'appel du Comité antifasciste, quelques soixante personnes viennent de se réunir à Vénissieux.

Parmi ces personnes et en plus des représentants des organisations fondatrices du Comité, qui ont édité tracts, affiches et pétitions, se sont joints C.I.L. du Moulin-à-Vent, A.C.A.P.I., U.F.F., A.R.A.C., M.R.A.P., Mouvement de la paix.

A l'ordre du jour, deux objectifs : organiser la défense des militants poursuivis en justice par le Front national et se battre contre le retour du racisme et des courants néo-fascistes ou néo-nazis.

Ouvrant la réunion, les responsables du Comité soulignèrent avec satisfaction que leur organisation avait fait école « à l'université de Bron », un comité de même nature a vu le jour à l'initiative des syndicats étudiants (U.N.E.F.-I.D. et U.N.E.F.-S.E)... Par ailleurs, S.O.S. Racisme Lyon apporte son soutien ».

« Autre succès du Comité », la signature, par quelque neuf cents personnes dont plusieurs élus du Rhône, d'une pétition et d'un texte disant : « Je re-

prends à mon compte la phrase qui a valu à Gérard Vaysse une inculpation ». Tous revendiquent simplement le droit de porter une appréciation politique sur le Front National.

(N.D.L.R. : ce n'est pas le Front National mais l'Association légitime défense qui poursuit Gérard Vaysse).

Parmi les pétitionnaires : André Gerin, Maurice Charrier, Bruno Polga, Marie-Jo Sublet, Djida Tazdait, député européenne, Christian Delorme, prêtre, ainsi que des responsables des organisations signataires.

Ce qui amène le Comité antifasciste à interroger : « Ces personnes seront-elles des poursuivies à leur tour ? ».

Pour l'heure, la prochaine échéance du Comité est fixée, ce mardi 30, au palais de justice de Lyon pour le procès de Gérard Vaysse.

Le Comité fait savoir qu'un car sera à la disposition des Vénissiens qui le souhaitent. Départ 13 heures, centre G.-Philippe ; 13 h 05, hôtel de ville ; 13 h 15, école J.-Guesde-Parilly ; 13 h 20, église Moulin-à-Vent.

La « légitime défense » d'un conseiller FN de Vénissieux

► JUSTICE. Salle comble à l'ouverture de l'audience de la 6ème chambre correctionnelle. Alignés sur les bancs, des militants anti-racistes, humanistes, écolos. Dans le prétoire, Gérard Vaysse, le jeune conseiller municipal de « Vénissieux-solidarité » (une liste regroupant des gens d'extrême-gauche, des Verts, des associatifs). Il est poursuivi pour « injures » par un autre conseiller municipal, Michel Tridon, policier élu du Front national.

Les faits remontent au 24 mars 1989, lors du premier conseil municipal issu des élections. Michel Tridon vient de faire un long discours sur la sécurité. Avant de rendre le micro, il avertit : « si on me traite de nazillon, il y aura des actions judiciaires ! » Assis devant lui, Gérard Vaysse retorque aussitôt : « la personne qui est derrière moi fait partie de la catégorie des nazis. »

Bizarrement, c'est l'association Légitime défense qui s'est sentie visée à travers cette apostrophe. Son président François Romero a porté plainte aux côtés du conseiller FN Michel Tridon, qui est aussi membre de l'association. Et Me François Garsi, vice-président de la même association, venu de Toulon pour les appuyer affirme : « Je ne plaide pas pour le Front national. Ce procès c'est le mien. » Et, pour montrer que Légitime défense n'a rien à voir avec les nazis, il remet au président du tribunal, les états de service de François Romero qui, pendant la guerre, « fit de la résistance contre les Japonais ». « Je ne connais pas Monsieur Romero », rétorque Gérard Vaysse, « j'ai répondu à Michel Tridon qui est conseiller Front national et qui a fait allusion à son syndicat, le FPIP (Fédé-

ration professionnelle indépendante de la police, NDLR).

Parmi les témoins cités par le prévenu, Jean Simian, adjoint au maire et ancien résistant, parle de « l'atmosphère tendue » de ce fameux conseil et décrit Gérard Vaysse comme un « garçon parfaitement calme et courtois ». L'historien Maurice Moissonnier lui succède à la barre. Il fait partie des 1000 signataires d'une pétition affirmant que le Front national « appartient à la même catégorie que les courants fascistes qui ont mis l'Europe à feu et à sang dans les années 30 ». A l'appui, quelques exemples tirés de la prose de *National Hebdo* ou des tracts du FN. Il enfonce le clou en rappelant que des militants du FPIP (le syndicat du plaignant) sont inculpés dans le plastiquage du foyer Sonacotra de Cagnes sur Mer.

Le substitut réclame 10000 francs d'amende « si l'insulte est retenue ». Mais la plainte pourrait aussi tourner court, pour une question de procédure. Les avocats de Gérard Vaysse, Mes Picot et Bonnard, font remarquer que Michel Tridon avait porté plainte pour injures envers un particulier. « Les propos ont été tenus au cours d'un conseil municipal, à l'encontre d'un élu FN », ont-ils rappelé. S'il s'estimait injurié, le plaignant aurait dû invoquer l'article de la loi sur la presse concernant les injures publiques. Selon la même logique, la citation serait nulle. Et les avocats s'étonnent : pourquoi Tridon n'a-t-il pas porté plainte pour diffamation ? Ils risquent une réponse : « Il avait peur que Mr Vaysse apporte la preuve de ses propos ». Jugement le 20 février.

Mireille DEBARD

Bruits de bottes et noms d'oiseaux au conseil municipal de Vénissieux

En rangeant un élu Front national dans « la catégorie des nazis », M. Vaysse, autre conseiller municipal, a-t-il prononcé une insulte ? A la justice de répondre...

« Je pense que les gens assis derrière moi font partie de la catégorie des nazis ». En lançant cette phrase à l'encontre d'un élu du Front national lors d'un conseil municipal de Vénissieux, M. Gérard Vaysse, lui-même conseiller municipal, allait fournir à ses adversaires politiques l'occasion de l'affronter dans une autre enceinte.

A la suite de ces propos, M. Vaysse écopait, en effet, d'une inculpation pour « injures publiques » qui lui a valu de comparaître, hier, devant la 6^e Chambre du tribunal correctionnel.

Toutefois, ce n'était pas M. Tridon, élu Front national, qui était présent à ce rendez-vous, mais ce même M. Tridon sous

l'étiquette de membre de l'association « Légitime défense » avec, à ses côtés, M^e François Garsi du barreau de Toulon, avocat et vice-président de cette même association. « Tridon a été traité de nazi à la suite d'une de ses interventions consacrée, justement, à notre association », plaideait M^e Garsi devant le tribunal. « Cela n'a rien à voir avec le Front national ».

M. Vaysse et plus tard ses défenseurs, M^e Myriam Picot et monsieur le Bâtonnier Bonnard prétendaient au contraire que c'était bien M. Tridon du Front national et, par ailleurs, syndicaliste à la F.P.I.P. (Fédération professionnelle indépendante de la police) qui était visé. Par ail-

leurs, tout en rappelant l'atmosphère particulièrement troublée de ce conseil municipal — où les insultes volaient bas — et après avoir soulevé plusieurs cas de nullité, les avocats posaient la question : « S'agit-il d'une insulte ? Ou est-il possible dans une assemblée démocratique de formuler une analyse sur l'activité d'un groupe politique ? »

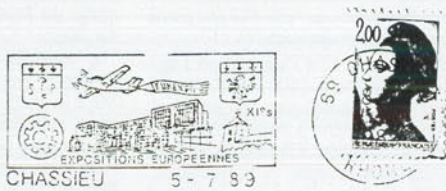
A la question de l'insulte, le procureur a déjà répondu par l'affirmative réclamant contre M. Vaysse une amende de 10 000 francs. Le tribunal s'est donné jusqu'au 20 février pour réfléchir.

R.R. ■

A G. VAYSSE CONSEILLER MUNICIPAL LISTE VENISSIEUX SOLIDARITE

71 BD LENINE 69200 VENISSIEUX

ESPECE DE SALAUD, François ROMERIO, Président de LEGITIME DEFENSE, M. TRIDON, ONT DEPOSE PLAINTE CONTRE TOI AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE, A TOI DE TE DEBROUILLER AVEC LE JUGE A PRESENT. TU PEUX TOUJOURS CONTINUER D'INSULTER N'IMPORTE QUI, IL TE FAUT PAYER MAINTENANT, ET CE N'EST QUE LE DEBUT.



Mr G. VAYSSE
CONSEILLER MUNICIPAL

71 Bd LENINE

69200 VENISSIEUX

Le vrai visage du fascisme. Lettre de menace à notre camarade.

La plainte d'un élu d'extrême droite rejetée par le tribunal correctionnel de Lyon

ECHEC POUR LE FN

Un conseiller municipal du Front national et le président de l'association Légitime défense condamnés aux dépens alors qu'ils intentaient un procès à un élu de Venissieux. Cette affaire a permis la création d'un comité antifasciste

La sixième chambre du tribunal correctionnel de Lyon a déclaré, hier, irrecevable la plainte déposée par un élu du Front national de Venissieux à l'encontre d'un autre membre de ce même conseil municipal. Gérard Vaysse, élu de la liste « Venissieux solidarité ».

Les faits remontent au printemps 1989. Le 24 mars, peu de temps après l'installation du nouveau conseil municipal de Venissieux, M. Vaysse souligne dans ses propos, lors d'une séance publique, la filiation entre les idées politiques des élus du Front national et celles développées, dans le passé, par les nazis. L'un des élus d'extrême droite, M. Michel Tridon, décide de porter plainte pour injures publiques envers un particulier. Cette action en justice reçut le soutien de M. Romerio, président de Légitime défense - dont les choix démocratiques sont sensiblement identiques à ceux de M. Le Pen - ; les deux plaignants étant défendus par M. Garsi, avocat toulonnais qui s'est « spécialisé » dans la couverture des procès in-

tennés par Légitime défense, dont il est par ailleurs vice-président. Ajoutez à ceci l'appartenance de M. Tridon au FPIP (syndicat de police d'extrême droite lié, ces dernières semaines, à quelques mauvais dossiers, notamment lors d'attentats contre des foyers d'accueil pour immigrés dans le sud-est), et vous aurez établi sans peine le profil des plaignants.

Examinée le 30 janvier dernier, la plainte n'a pas été retenue par le tribunal correctionnel de Lyon qui a ainsi donné acte à la plaidoirie des défenseurs de Gérard Vaysse, M^{me} Myriam Picot et Jean Bonnard. Les deux avocats avaient requis la nullité des poursuites, les propos étant tenus à l'encontre d'un élu dans l'exercice de ses fonctions, ce qui justifiait une plainte en diffamation. Ce que s'est bien gardé de faire l'élu lèpéniste, le procès aurait alors donné lieu à un débat d'une autre nature, loin d'être à l'avantage de l'extrême droite. L'élu du Front national et son comparse de Légitime défense sont également

condamnés aux dépens et aux frais de leur action civile.

A l'issue du rendu du jugement, Gérard Vaysse a naturellement exprimé sa satisfaction. « Les juges ont été attentifs à tous les faits que nous avons soulevés. Il est important que le Front national ait été rejeté dans son procès », a-t-il souligné. La nullité prononcée sur la procédure utilisée ne diminue en rien la portée de ce jugement. D'autant que l'affaire a permis la création d'un comité antifasciste qui, après avoir recueilli plus de 1.500 signatures de Rhône-alpins revendiquant « le droit de dire que le Front national appartient au même courant politique que les partis fascistes et nazis des années 1920-1940 », s'est réuni, hier, soir à Venissieux, pour mieux se structurer. « Alors que le Front national va de plus en plus loin dans l'affirmation de son héritage politique, nous devons poursuivre l'activité de notre comité et même à l'étendre », affirme l'un de ses membres.

Didier Berneux

L'Humanité 21 février 1990

Le Monde 22 octobre 1990

L'association Légitime défense déboutée par le tribunal de Lyon

Le caractère global de l'apostrophe « nazi »

LYON

de notre bureau régional

« Je pense que la personne qui est derrière moi fait partie de la catégorie des nazis. » Le destinataire de cette petite phrase, lancée, lors d'une réunion houleuse du conseil municipal de Venissieux (Rhône), le 24 mars 1989, par M. Gérard Vaysse, élu sur la liste Venissieux-Solidarité (extrême gauche), était clairement identifiable. Il s'agissait d'un autre conseiller, M. Michel Tridon, qui venait d'intervenir sur le problème de la sécurité dans la ZUP des Minguettes et de vanter les mérites de l'association Légitime défense. Restait à savoir si l'envoi « outrageant » du militant trotskiste s'adressait à M. Tridon en sa qualité d'élu du Front national, de respon-

sable local de Légitime défense, de militant de la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP) - syndicat classé à l'extrême droite, évoqué dans la triade de M. Tridon - ou des trois à la fois...

En estimant son association directement visée et en engageant des poursuites pour « injures publiques », M. François Romerio, président de Légitime défense, a, sans doute, fait une erreur d'appréciation. Ainsi en a, en tout cas, décidé la 6^e chambre du tribunal correctionnel de Lyon qui a jugé, mardi 20 février, les plaintes de MM. Romerio et Tridon « irrecevables » et les a condamnés aux dépens. Dans ses attendus, le tribunal constate que « les propos estimés injurieux ont été tenus envers un conseiller municipal dans l'exercice de ses fonc-

ctions », mais il considère que l'apostrophe « visait globalement les fonctions exercées par celui-ci ».

Comité antifasciste

Compte tenu du « caractère mixte » des propos, les poursuites auraient dû être engagées sur la base de l'alinéa 1 de l'article 33 du code pénal - concernant un citoyen chargé d'un mandat public - et non de l'alinéa 2, qui protège le simple particulier. Le tir de Légitime défense souffrait donc d'une « mauvaise orientation ».

Si M. Vaysse regrette l'absence d'un jugement sur le fond - « J'aurais aimé que le tribunal dise si le qualificatif de « nazis » pouvait être considéré comme une simple appréciation politique », - il se félicite du

soutien qu'il a reçu dans cette affaire. Il a en effet réussi à mobiliser autour de lui un « comité antifasciste », rassemblant notamment des représentants du PCF et du PS, le MRAP, des associations d'anciens résistants et de déportés. Soixante-dix élus de gauche, dont le maire (PCF) de Venissieux, des responsables syndicaux ou associatifs et plus de mille citoyens ont signé une pétition pour reprendre, à leur compte, la déclaration de M. Vaysse, en visant, cette fois explicitement, « les porteparole du Front national qui s'obstinent à mettre en avant des arguments politiques ouvertement racistes et antisémites rappelant de nombreux aspects de l'idéologie national-socialiste (nazie) des années 1920-1940 ».

ROBERT BELLERET

Fascisme d'hier

«Nous demandons que l'Etat s'engage à procurer à tous les citoyens des moyens d'existence. Si ce pays ne peut nourrir toute la population, les non-citoyens devront être expulsés du Reich.»

Statuts du parti nazi, 24 février 1920.

«Sommes nous le dépotoir du monde? Par toutes nos routes d'accès transformées en grands collecteurs coule sur nos terres une tourbe de plus en plus grouillante, de plus en plus fétide. C'est l'immense flot de la crasse napolitaine, de la guenille levantine, des tristes puanteurs slaves, de l'affreuse misère andalouse, de la semence d'Abraham et du bitume de Judée, c'est tout ce que recrachent les vieilles terres de plaies et de fléaux. Doctrinaires crépus, conspirateurs furtifs, régicides au teint verdâtre, pollaks mités, gratin de ghettos, contrebandiers d'armes, pistoleros en détresse, espions, marchands de femmes et de cocaïne, ils accourent précédés de leur odeur, escortés de leurs punaises!»

H. Béraud, *Gringoire*, 7 août 1978.

«Seuls les citoyens bénéficient des droits civiques. Pour être citoyen, il faut être de sang allemand, la confession importe peu. Aucun Juif ne peut être citoyen.»

Parti nazi, 24 février 1920

«Trois millions de chômeurs, c'est trois millions d'immigrés de trop.»

Affiche du Front national.

«Il n'est pas tolérable que notre pays soit devenu un dépotoir ouvert aux bons à rien, aux tarés, aux délinquants, aux criminels.»

Le National n°3, avril 1978.

«Il y a des races, des peuples différents, et ceux-ci ont des territoires différents. L'invasion du territoire d'un peuple par un autre était analysé jusqu'ici comme un élément constitutif de la guerre!»

Le Pen, Le Monde, 17 avril 1980.

«Réserver sur notre territoire national le travail en priorité aux fils et filles de France au nom du droit de la légitime défense de notre peuple, de notre nation et de l'Europe.»

"La France est de retour". 1985, (p.171).

«Peut-on faire au fascisme et à son chef le reproche d'avoir constaté le triomphe des forts et l'écrasement des faibles? (...) On a présenté comme une espèce de sadisme, ce qui n'était qu'une leçon de l'histoire.»

Roland Gaucher, directeur de *National Hebdo*, membre du bureau politique du FN, (*"Le Fascisme est-il actuel?"* librairie française 1961). (p. 52)

Citations relevées par Maurice Moissonnier au procès de Gérard Vaysse.

et d'aujourd'hui



PLUS JAMAIS ÇA !